

Jean-Baptiste André Godin au président de la Chambre syndicale de la quincaillerie, 12 mars 1873

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation6 p. (143r, 144v, 145r, 146v, 147r, 148v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au président de la Chambre syndicale de la quincaillerie, 12 mars 1873, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (13)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47352>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 mars 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Chambre syndicale de la quincaillerie](#)

Lieu de destination 50, rue de Turenne, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe le président de la Chambre syndicale que Boucher et Cie a fait à la Chambre la demande d'un certificat relatif à des boutons de fonte émaillés qu'il veut utiliser dans un procès qui les oppose. Godin sollicite à son tour un certificat relatif à l'émaillage polychrome de la fonte depuis l'Exposition universelle de Londres en 1862, émaillage contrefait par Boucher et Cie. Godin demande à être entendu en même temps que Boucher et Cie par la Chambre syndicale.

Notes

- Destinataire : depuis 1869, le président de la Chambre syndicale de la quincaillerie est Charles Dietz-Monnin, (1826-1896) député à l'Assemblée nationale (voir lettre de Godin à Guillaume Ernest Cresson, 10 mars 1873).
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28 rue des Réservoirs ».

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Expositions](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Chambre syndicale de la quincaillerie](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er mai-1er novembre 1862, Londres\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

quantité des différents appareils qui reçoivent cette application. On pourrait ~~économise~~ - par le tarif des objets émaillés faire ressortir l'importance que l'émail a dans la fabrication.

Il ne faut rien faire en poli de tout ce qui est bon marché, par conséquent les petits poêles ss, st, ff ne doivent être pris qu'en lisse.

Faites lever le brevet Pesant concernant le moulage mécanique.

Faites aussi lever le brevet Vitressat.

Mes sentiments dévoués

Godinoff

Versailles 19 Mars 1878

A Monsieur le Président
de la chambre syndicale de la
quincaillerie

Monsieur,

J'ai entendu dire que la chambre
syndicale, que vous avez l'honneur
de présider, était saisie d'une demande

de M. Boucher par laquelle il sollicite un certificat de notorieté tenant à établir qu'il est le premier ayant livré au commerce des boutons en ferre émaillés.

Je crois devoir vous signaler que ce document, que M. Boucher sollicite de la chambre syndicale, doit être demandé pour être produit en cours des débats d'un procès pendant entre lui et moi.

Je viens donc de mon côté vous prier, pour le cas où la chambre

judiciale jugerait à propos d'accorder
cette satisfaction à M. Boucher,
de bien vouloir m'accorder à mon
tour un certificat de notorieté
constatant que le premier j'ai
livré au commerce des fontes
émaillées en émaux de toutes cou-
leurs, sur toutes sortes de sculp-
tures et toutes sortes de formes,
pour servir dans l'amueblément
des habitations.

C'est à l'exposition de Londres

en 1869 que j'exposai les premières
fontes qu'on eut vues en ce
genre.

Je ne crois pas nécessaire de
chercher à établir que dès cette
année 1869, j'émaillai moi-même
des boutons de différentes formes;
il me suffit que la chambre
syndicale veuille bien reconnaître
que j'étais, à cette époque, parve-
nu à faire ces belles fontes émail-
lées en émaux de toutes couleurs,
sur toutes sortes d'objets en fonte,

dont la contrefaçon fait l'objet
d'un procès.

Si M. Boucher doit être entendu dans la chambre judiciale au sujet de sa demande, je vous prie, pour éviter toute équivoque, de bien vouloir m'autoriser à être entendue contradictoirement avec lui, en m'indiquant le jour de la réunion.

Veuillez agréer, Monsieur